



Isabelle Poulin, mairesse de la Municipalité de Saint-Hippolyte et Paul Germain, maire de Prévost

Une nouvelle entente pour enrichir l'offre de loisirs à Prévost et à Saint-Hippolyte

La Ville de Prévost et la Municipalité de Saint-Hippolyte sont fières d'annoncer la conclusion d'une toute nouvelle entente intermunicipale visant à bonifier l'offre de loisirs, de culture et de sports offerte aux citoyennes et citoyens des deux collectivités. Les deux conseils municipaux ont officialisé cette entente lors de leurs séances ordinaires respectives, soit le 8 juin dernier à Prévost et le 9 juin à Saint-Hippolyte.

À compter de la session d'automne 2026, cette collaboration permettra aux citoyennes et citoyens des deux municipalités d'accéder à une sélection de cours offerte sur les deux territoires, et ce, au tarif réservé aux résidentes et résidents, leur permettant ainsi de profiter d'un plus grand éventail d'activités culturelles et sportives.

Cette nouvelle entente, conclue pour une durée indéterminée, pourra être bonifiée au fil du temps afin de demeurer en phase avec les besoins des deux milieux. Elle représente une volonté grandissante des municipalités de la région de travailler en collaboration plus étroite afin d'optimiser l'offre d'activités culturelles et sportives pour toutes les citoyennes et tous les citoyens.

« Les loisirs et les activités culturelles occupent une place essentielle dans la qualité de vie de notre communauté. C'est ce qui nous unit, nous rassemble et c'est ce qui contribue à notre sentiment d'appartenance à notre beau territoire. Cette entente témoigne de notre volonté de travailler en collaboration avec

nos partenaires régionaux afin d'optimiser nos ressources et d'offrir à nos citoyennes et citoyens une programmation toujours plus riche, diversifiée et accessible », a déclaré Paul Germain, maire de la Ville de Prévost.

« Cette entente illustre ce que nous pouvons accomplir lorsque nous travaillons ensemble. Au-delà des économies réalisées, elle enrichit l'offre de loisirs, de culture et de sports pour nos citoyens et renforce les liens entre nos deux communautés. C'est avant tout un partenariat qui crée de nouvelles occasions de bouger, d'apprendre, de se divertir et de tisser des liens entre nos communautés », a déclaré Isabelle Poulin, mairesse de la Municipalité de Saint-Hippolyte.

Les personnes intéressées à s'inscrire à une activité offerte par l'autre municipalité dans le cadre de l'entente pourront le faire directement auprès de celle-ci, en suivant ses procédures qui seront précisées au moment du dévoilement des programmations d'automne.

En travaillant de manière concertée, la Ville de Prévost et la Municipalité de Saint-Hippolyte pourront proposer des activités complémentaires, au bénéfice de l'ensemble des citoyens. Avec cette initiative, Prévost et Saint-Hippolyte franchissent une nouvelle étape vers une offre de loisirs et culturelle plus variée et inclusive.



CŒUR DES COURANTS

Un hyperaccélééré pour la construction du pont

En début juin, un appareil photo a été installé près du chantier du nouveau pont afin de créer une vidéo qui permettra de garder des traces de ce projet charnière pour la Ville de Prévost.

L'appareil permettra de produire une vidéo en hyperaccélééré (« timelapse ») en effectuant des prises de vues des travaux à intervalles réguliers pendant toute la durée du chantier, soit huit mois, et ces images pourront ainsi être assemblées à la fin du projet en une séquence vidéo de façon à obtenir un effet d'accélééré de la construction du pont.

Le nouveau pont reliant l'avenue du 4-Mai et la route 117 permettra de desservir le Cœur des courants, où se trouveront notamment la nouvelle école secondaire et la future bibliothèque municipale. La Ville souhaite ainsi rendre ce projet bien visible et concret pour l'ensemble des citoyennes et citoyens.

Visionnez les prises de vue en temps réel :



Fermeture des bureaux

Fermeture des bureaux municipaux et de la bibliothèque

Mercredi 24 juin
Fête nationale du Québec

Mercredi 1^{er} juillet
Fête nationale du Canada